



GHR

Mulhouse Sud-Alsace

COVID-19 : Lancement de la campagne de vaccination des professionnels de santé libéraux du Haut-Rhin

Publié le 07 janvier 2021

Le GHRMSA, la Communauté professionnelle territoriale de santé Mulhouse agglomération (CPTS), les 3 Maisons médicales de garde d'Altkirch, Thann et de Colmar, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), l'Ordre des Médecins du Haut-Rhin et le correspondant de la médecine libérale de Saint Louis ont décidé d'une stratégie commune de déploiement vaccinal.



©



Site de Mulhouse Emile Muller - Site de Mulhouse Hasenrain - Site de Thann - Site d'Altkirch - Site de Cernay
Site de Sierentz - Site de Bitschwiller-lès-Thann - Site de Ribeim - Site de Saint-Louis

COMMUNIQUE DE PRESSE

Page 1 sur 2

Mulhouse le 07/01/2021

COVID-19 : Lancement de la campagne de vaccination des professionnels de santé libéraux du Haut-Rhin

Dans le cadre du lancement de la campagne de vaccination contre la Covid-19, le GHRMSA, la Communauté professionnelle territoriale de santé Mulhouse agglomération (CPTS), les 3 Maisons médicales de garde d'Altkirch, Thann et de Colmar, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), l'Ordre des Médecins du Haut-Rhin et le correspondant de la médecine libérale de Saint Louis ont décidé d'une stratégie commune de déploiement vaccinal.

Cette campagne de vaccination à destination des professionnels de santé libéraux débute le 7 janvier 2021.

Qui est concerné ?

Conformément aux consignes nationales, la campagne de vaccination contre la Covid-19 concerne à ce jour les professionnels de santé libéraux de 50 ans et plus ainsi que ceux de moins de 50 ans à risques.

En raison de l'approvisionnement progressif en doses vaccinales, sont vaccinés en priorité les professionnels libéraux suivants : les médecins, les infirmiers, les kinésithérapeutes et les dentistes.


Comment la vaccination est-elle organisée ?

La vaccination est assurée par les professionnels libéraux, médecins et infirmiers, sur rendez-vous et créneaux horaires prédéfinis. La consultation pré-vaccinale est réalisée par les médecins traitants des professionnels de santé.

Le GHRMSA et les Hôpitaux Civils de Colmar mettent des locaux à disposition des professionnels de santé libéraux pour procéder aux vaccinations à Mulhouse, Thann, Altkirch, Saint-Louis et Colmar. Les sites sont approvisionnés par la Pharmacie du GHRMSA selon une fréquence définie avec les correspondants libéraux.

La gestion des rendez-vous est assurée par les référents de chaque site :

- Pour les professionnels de santé libéraux de l'agglomération mulhousienne : inscription sur le site de la CPTS Mulhouse agglomération

 www.ghrmsa.fr
 facebook : G HR Mulhouse Sud-Alsace
 Twitter : @ghrmsa
 YouTube : GHR Mulhouse Sud-Alsace

[Contact Presse :](#)
Service Communication
03 89 64 78 55
communication@ghrmsa.fr



 RETOUR À LA LISTE



GHR MULHOUSE SUD ALSACE

68100
87, AVENUE D'ALTKIRCH

 03 89 64 64 64



CONTACTEZ-NOUS